

Jeunes porteurs du projet :

Prénom et NOM	Âge	Statut (collégiens, lycéens, volontaires en Service Civique...)	Ville

Comment sont répartis les rôles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce type de projet existe-t-il déjà dans votre ville ? Si oui, quel sera « le plus » de votre idée ?

.....

.....

.....

.....

À qui s'adresse-t-il ?

.....

.....

.....

.....

Avec qui se construit-il (partenaires, autres jeunes...) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates et durée du projet :

.....
.....
.....

Calendrier :

.....
.....
.....

Lieu(x) où se déroulera le projet :

.....
.....
.....

Comment avez-vous prévu de communiquer et de valoriser votre action ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

Dépenses Que voulez-vous faire financer ?		Recettes Avec quels moyens ?	
Libellés (noms)	Montants	Libellés (noms)	Montants
-		- Autofinancement (20% min.)*	
-		- Autres :	
-		-	
-		-	
-		-	
-		-	
-		- Bourse Project'Eure Jeunes (80% max., dans la limite de 1500€)	
Total**		Total**	

* Voir des idées d'actions d'auto-financement dans la notice ci-dessous

**Les totaux doivent être égaux

ATTESTATION DU PORTEUR *

Pour valider le dossier, merci de cocher les cases :

Mr /Mme : représente le projet :

- J'atteste de l'exactitude des informations contenues dans ce dossier.
- J'accepte que mes données soient utilisées afin de valider mon dossier et que ma candidature soit présentée en jury.

Fait à

le

Signature :

*** un représentant jeune doit être désigné**

ET SI UNE IDÉE PARTAGÉE DEVENAIT UN VRAI PROJET ?

ON T'AIDE À DONNER VIE À TON PROJET !
JUSQU'À 1500 € POUR LE RÉALISER !

DE 12 À
17 ANS



Notice explicative – Dispositif “Project’Eure Jeunes”

La Caf de l’Eure, en partenariat avec Info Jeunes Normandie, soutient les projets et initiatives portés par des jeunes à travers le dispositif « Project’Eure Jeunes ». Chaque projet doit obligatoirement être accompagné par un référent identifié, chargé de soutenir les jeunes et de favoriser l’émergence de leur initiative.

Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif s’adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, domiciliés dans le département de l’Eure et engagés dans une démarche collective.

Quels projets sont financés ?

La bourse a pour objectif de soutenir des initiatives collectives présentant une dimension sociale ou citoyenne, ou un lien fort avec le territoire. Les projets peuvent s’inscrire dans différents domaines tels que la citoyenneté et la vie locale, l’humanitaire et la solidarité internationale, les sciences et techniques, la culture, le numérique, le sport (hors participation à des compétitions), les loisirs ou encore les départs en vacances en autonomie.

Le projet doit être déjà bien abouti dans sa réflexion au moment du dépôt afin de permettre une instruction et un accord sur un projet structuré et réaliste.

Quel est le montant de l’aide ?

L’aide financière peut atteindre jusqu’à 80 % du coût total du projet, dans la limite de 1 500 euros. Le groupe doit assurer les 20 % restants grâce à des actions d’auto-financement, qui permettent également de valoriser l’implication des jeunes dans leur projet.

Exemples d’actions d’auto-financement :

- Organisation de manifestations (vide-greniers, lotos, tombolas, kermesses...)
- Vente de produits (crêpes, limonades, gâteaux...)
- Organisation d’événements sportifs (tournois, courses...)
- Organisation d’événements culturels (ciné-goûter, lectures, petits-déjeuners à thème...)

Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses directement liées à la mise en œuvre du projet, notamment le matériel nécessaire au projet, les frais de transport, les frais d’hébergement ainsi que les coûts liés à l’intervention de professionnels ou intervenants extérieurs.

Ne sont pas éligibles les frais de personnel de la structure accompagnatrice, ni les investissements en matériel durable destiné à la structure accompagnatrice lorsque celui-ci n’est pas directement lié au projet.

Modalités de versement

La bourse est versée par virement bancaire à la structure accompagnatrice. Elle peut toutefois être versée directement au collectif lorsque celui-ci est constitué en Junior Association ou en association loi 1901. Dans ce cas, l’association doit disposer de son propre compte bancaire et fournir un relevé d’identité bancaire à jour.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature est accessible en ligne sur le site www.info-jeunes-normandie.fr. Il doit être complété par les jeunes avec l'appui de leur référent. Une fois finalisé, le dossier doit être transmis accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires, idéalement par voie électronique à l'adresse projecteurejeunes@crijnormandie.fr, ou à défaut par courrier au CRIJ Normandie – site de Rouen, Project'Eure Jeunes, 84 rue Beauvoisine, 76000 Rouen.

Traitement des dossiers

À réception, les dossiers font l'objet d'une première étude de faisabilité. Des éléments complémentaires peuvent être demandés si nécessaire. Lorsque le projet est jugé recevable, il peut être présélectionné pour une présentation devant le jury. Dans le cas contraire, un ajournement peut être proposé afin de permettre au groupe d'améliorer son dossier.

Trois jurys sont organisés chaque année. Les dates ainsi que les échéances de dépôt des dossiers sont consultables sur le site www.info-jeunes-normandie.fr. Si le dossier est complet et recevable, Info Jeunes Normandie prend contact avec les candidats afin de préparer leur passage devant le jury.

Passage devant le jury

Les jeunes sont invités à présenter leur projet à l'oral devant un jury composé d'anciens lauréats, de représentants de la Caf de l'Eure, du SDJES de l'Eure et d'Info Jeunes Normandie. Il est vivement recommandé de préparer cette présentation en lien avec le référent et de prévoir un support visuel adapté (diaporama, vidéo, affiche, etc.).

Une attention particulière est portée au caractère innovant et expérimental du projet lors de son évaluation.

Obligations des lauréats

Les porteurs de projet s'engagent à réaliser effectivement l'action telle qu'elle a été présentée devant le jury. À l'issue du projet, un bilan synthétique doit être transmis, comprenant un retour sur la réalisation et l'utilisation de la bourse.

Les lauréats s'engagent également à fournir des éléments de valorisation du projet, tels que des photographies, des articles de presse ou tout autre support permettant de rendre compte de l'action réalisée.

Pièces à fournir

- Dossier Project'Eure Jeunes complété
- Pièces justificatives (devis, lettres de soutien, mécénat, etc.)
- Support de présentation (facultatif mais recommandé : vidéo, illustration, dossier créatif, etc.)